



**PRESENTS** : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

***EXPLOITATION DES RESULTATS DES JOURNEES DES 27 ET 28.04.2019 ET 01.05.2019***

**FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS**

**DISCIPLINE**

DEPARTEMENTAL 1

N°50069.2 RIBERAC - TSMB

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50966.2 ST GENIES ARCHIGNAC - MARQUAY TAMNIES

N°50967.2 CONDAT - STE ALVERE

N°50968.2 SARLAT MARCILLAC 2 - BERGERAC LA CATTE 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule D N°51231.2 PAYS DE MONTAIGNE 2 - RIBERAC 2

N°51233.2 BOSSET - MONTREM MONTANCEIX

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule A N°53478.2 AGONAC - E. ST JEAN CORGNAC SARRAZAC 2

Poule D N°53559.2 PLAZAC - ST PIERRE DE CHIGNAC

CHALLENGE SERIPUB24.FR

N°55611.1 E. CORGNAC ST JEAN SARRAZAC - VERGT

**STATUTS ET REGLEMENTS**

DEPARTEMENTAL 1

N°50066.2 BOULAZAC 2 - PRIGONRIEUX 2

N°50068.2 THENON LIMEYRAT 2 - PAYS DE MONTAIGNE

DEPARTEMENTAL 2

Poule B N°50968.2 SARLAT MARCILLAC 2 - BERGERAC LA CATTE 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°51100.2 BELVES - LAMPONAISE CARSACOISE

DEPARTEMENTAL 4

PROMOTION Poule H N°53674.2 THENON LIMEYRAT 3 - LIMEUIL 2

**FEUILLE DE MATCH ENVOI TARDIF OU LETTRE TAXEE**

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule E N°53579.1 E. MOULEYDIER CREYSSE 3

**FEUILLES DE MATCHS NON CONFORMES OU INCOMPLETES**

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule A N°53476.2 E. JAVERLHAC BEAUSSAC



Poule C N°53531.2 MONTIGNAC 3  
Poule E N°53587.2 GRIGNOLS VILLAMBLARD 2  
N°53590.2 GINESTET  
PROMOTION Poule G N°53646.2 SORGES MAYOTTE 2  
Poule J N°53728.2 LA ROCHE CHALAIS 2  
FEMININES A 8 INTERDISTRICTS 24/47  
N°54357.1 ST SERNIN  
FEMININES A 8 2EME DIVISION  
N°54421.1 LIMENS JSA  
N°54423.1 LA BACHELLERIE  
CRITERIUM SENIORS A 8  
Poule C N°54803.2 TSMB 3

#### **OBLIGATION DANS LE DOMAINE DES EDUCATEURS**

Le club ci-dessous est amendé de 20 € pour absence non excusée de l'entraîneur responsable de son équipe (Titre IV article V alinéa 3 des Règlements Particuliers du District).

DEPARTEMENTAL 3

Poule A N°51035.2 BRANTOME 2

Le club ci-dessous est amendé de 20 € pour non désignation de l'entraîneur responsable de son équipe (Titre IV article V alinéa 3 des Règlements Particuliers du District).

N°51032.2 SORGES MAYOTTE

#### **FORFAIT D'UNE JOURNEE**

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA.

DEPARTEMENTAL 4

PROMOTION Poule I N°53701.2 SALIGNACOIS PAYS FENELON 2

Poule L N°53783.2 ST PIERRE DE CHIGNAC 2

CRITERIUM A 8 SENIORS

Poule A N°54785.2 LADORNAC

Ces clubs seront débités d'une amende de 30 €.

DEPARTEMENTAL 4

ELITE Poule C N°53534.2 ST GENIES ARCHIGNAC 2

Ce club sera débité d'une amende de 40 € (2<sup>ème</sup> forfait).

#### **FORFAIT GENERAL**

L'équipe de LE BUGUE VEZERE qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 ELITE Poule D est déclarée forfait général suite à 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

L'équipe 2 de TERRASSON USA qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION Poule H est déclarée forfait général suite à 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront



## *Commission des Championnats*

*Réunion du 02 mai 2019 - PV N°35*

modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

L'équipe 3 de GRIGNOLS VILLAMBLARD qui disputait le CRITERIUM SENIORS A 8 Poule B est déclarée forfait général suite à 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.